

CHALLENGE DES YVELINES 2019

REGLEMENT DRESSAGE



Le Comité Départemental d'Équitation des Yvelines organise le **CHALLENGE DE DRESSAGE** à l'intention des établissements équestres, membres du CDEY, et réservé à leurs cavaliers. Chaque établissement peut présenter autant de cavaliers qu'il le souhaite dans chaque série.

Le Challenge de dressage est constitué de **3 qualificatives et d'une finale**. Il débutera en Novembre 2018 pour se terminer en Mai 2019. Ces épreuves seront intégrées au circuit fédéral des concours « club ».

Le Championnat de dressage propose 5 séries : Poney 2, Poney 1, Club 3, Club 2, Club 1. Les séries ne sont ouvertes qu'à partir de 10 cavaliers inscrits au minimum. **La finale sera « Championnat départemental »**

Les épreuves se dérouleront sur un seul circuit, dans la limite de 100 cavaliers maximum. Le CDE 78 se réserve le droit de proposer à des cavaliers hors département de participer aux épreuves. Ces cavaliers ne feront pas partie du classement du Challenge des Yvelines.

LES CHEVAUX ET PONEYS

Le Challenge est ouvert à tout cheval ou poney, inscrit au SIF. Chaque cheval ou poney doit être à jour de ses vaccins obligatoires (un contrôle du livret signalétique pourra être effectué). Chaque cheval ou poney ne pourra participer à plus de 4 reprises dans la journée (les horaires de passage devront être strictement respectés).

LES CAVALIERS

Les cavaliers devront être titulaires de leur licence de compétition « club », en cours de validité. Les conditions d'accès (galop minimum) sont celles du règlement officiel de CSO. Les moniteurs diplômés ne peuvent pas participer à ce championnat.

Pour les séries poney, le cavalier doit avoir 17 ans maximum au 1^{er} Janvier 2019.

Si cela s'avère nécessaire, deux classements seront prévus dans les séries Club3, Club2 et Poney2.

Deux reprises par cavalier sont autorisées soit :

- Dans la même série : le meilleur classement sera retenu pour les résultats qualificatifs pour la finale
- Dans 2 séries différentes : les résultats qualificatifs pour la finale se feront sur la série la plus haute

Sauf pour la série Club 1, les cavaliers qui ont été premiers deux années de suite, sont obligés de choisir une série supérieure l'année suivante.

NATURE DES REPRISES

Pour toutes les séries, les reprises sont celles des « Grands Prix » telles que prévues par le règlement 2019 FFE applicable à compter du 01/09/2018.



CALENDRIER DRESSAGE

DATES	LIEUX
25/11/2018	SQY Equitation - Trappes
17/02/2019	Domaine des pins – Fontenay le Fleury
14/04/2019	E. de Bois d'Arcy – Bois d'Arcy
12/05/2019	E .de Bonneville - Boissets

La date de remplacement pourra être le 24/03 .

LA TENUE ET LA REMISE DES PRIX

La tenue doit être conforme au règlement fédéral. La présence en tenue est obligatoire lors de la remise des prix. A chaque épreuve qualificative et dans chaque série, le CDEY récompensera le premier tiers des partants. Des cadeaux seront remis au maximum, aux 8 premiers.

Lorsqu'un cavalier participe à deux épreuves de niveaux différents, il ne pourra être récompensé qu'à la remise des prix de la série la plus haute.

CLASSEMENTS

C'est le résultat du cavalier qui est retenu, sans tenir compte du cheval qu'il monte.

A chaque épreuve, les points seront attribués selon le barème suivant : les 5 premiers recevront respectivement 0, 2, 4, 6 et 7 points. Les autres cavaliers recevront 8, 9, 10 points et ainsi de suite jusqu'au dernier.

LA FINALE

La qualification à la finale s'obtient par addition des points des 2 meilleurs résultats des qualificatives. Elle est ouverte **au minimum, à la moitié des classés**. Dans l'épreuve finale, un cavalier ne pourra monter qu'un cheval, avec lequel il devra avoir obligatoirement participé à l'une des épreuves qualificatives.

Le « **Champion des Yvelines 2019** » sera désigné en prenant les résultats des 2 meilleures qualificatives avec un coefficient 1 et le résultat de la finale avec un coefficient 2. Dans le cas d'ex aequo, le résultat de la finale départagera les cavaliers.

ENGAGEMENTS

Engagement pour les 3 qualificatives : 60€


Engagement pour la finale de dressage : 20€ (à ne régler qu'en cas de qualification)

Règlement à effectuer à l'ordre du CDEY, avec l'envoi du **DOSSIER COMPLET AVANT LE 19/10/2018**

NB : Pour les cas non prévus au présent règlement, il conviendra de se référer au Règlement Général des Compétitions et au Règlement de dressage. En cas de litige, le Président du CDEY tranchera sans appel.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à Laure VIENOT

Tel : 01 34 84 62 29 et 06 32 85 37 02 – E-mail : comite-equitation-yvelines@wanadoo.fr

 [CDEY](https://www.facebook.com/cdey) - Site : www.cdey.fr

A chaque qualificative, les clubs pourront inscrire dans la limite des places disponibles (définie par le CDEY), un ou plusieurs cavaliers qui ne sont pas inscrits sur l'ensemble du Championnat, pour qu'il(s) participe(nt) à une épreuve. Les inscriptions de ces cavaliers se feront directement auprès du CDEY au plus tard, le lundi précédant la date de la qualificative.

